

GENDARMERIE NATIONALECompagnie de gendarmerie départementale
de Rambouillet**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**

BTA MAGNY-LES-HAMEAUX

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
13428	00073	2017	

**REPRÉSENTANT LÉGAL D'UNE
PERSONNE MORALE**

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 1

Le lundi 16 janvier 2017 à 15 heures 50 minutes.

Nous soussigné Gendarme Isabelle ALLIEY, Officier de Police Judiciaire en résidence à MAGNY LES HAMEAUX 78114

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à MAGNY LES HAMEAUX 78114, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE VICTIME

Sexe	Nom	Prénom	
M	AYNAUD	Eric	
Situation de famille	Epoux	Validité état-civil	
Marié(e)		Identité confirmée	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays	INSEE
14/08/1949	PARIS 16 75016	(France)	75116
Adresse	10 rue de la Fontaine	Pays	INSEE
Commune résidence et Code Postal	ST LAMBERT 78470	(France)	78561
N° de téléphone	N° tph portable	Profession	Nationalité
01.30.64.19.30		RETRAITE	Française

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Agissant en qualité de représentant légal d'une personne morale, à savoir :

Forme juridique	Raison sociale	Sigle	
ASSOCIATION	Association des Amis de la Vallée du Rodhon et ses Environs	AAVRE	
Adresse	1 rue de la Chapelle		
Commune et Code Postal	MILON LA CHAPELLE 78470	Pays	INSEE
Secteur d'activité	ASSOCIATION	(France)	78406
		N° SIREN	NIC

Entendons le représentant légal désigné ci-dessus qui nous déclare :

« Je me présente ce jour à votre unité, en tant que Président de l'Association des Amis de la Vallée du Rodhon et de ses Environs afin de déposer plainte pour la pollution que j'ai pu constater depuis Samedi 14 janvier 2017 vers 16 heures 30, sur la rivière du Rodhon.

Cette rivière traverse une prairie en fond de vallée dont je suis propriétaire au lieu-dit « La Poufille » situé route de Port Royal à MILON LA CHAPELLE.

Il s'agit d'une pollution de surface qui s'étend sur une longueur de 6 à 7 mètres et sur toute la largeur de la rivière. A cet endroit, la boue en surface est retenue par des branchages.

En amont, il y a une boue identique entre le pont de ST LAMBERT et la Lorienterie, le long de la berge. La quantité est beaucoup moindre mais elle est toutefois présente.

De temps en temps, le Rodhon ne sent pas très bon mais la pollution n'est pas aussi visible qu'aujourd'hui.

Je suspecte la station d'épuration du MESNIL SAINT DENIS et de LA VERRIERE d'être à l'origine de cette pollution. Cela ressemble fortement à de la boue de station d'épuration.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A MAGNY LES HAMEAUX 78114, le 16 janvier 2017 à 16 heures 10 minutes.

La personne entendue**L'Officier de Police Judiciaire**